Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1988-1989)

Heft: 24: 8 mars et dixième anniversaire

Artikel: Partage des pouvoirs...

Autor: Boillat, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-350451

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Inform'elles

N° 24
4e TRIMESTRE 1988
1er SEMESTRE 1989

8 mars et dixième anniversaire

BULLETIN D'INFORMATION DU BUREAU DE LA CONDITION FEMININE (BCF) DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA - 19, RUE DES MOULINS - 2800 DELEMONT

Partage des pouvoirs...

"Kirche, Küche, Kinder" (Eglise, cuisine, enfants), ce slogan cascadé en langue allemande résumait, il y a peu, les domaines d'activité réservés aux femmes, sous-entendant qu'elles étaient exclues des autres secteurs attribués à l'homme : activité professionnelle extérieure, vie sociale et responsabilités publiques et politiques. En Occident, les deux Guerres mondiales mobilisant les hommes pour le combat ou la défense du pays ont jeté les femmes dans la vie professionnelle. Il fallait bien conduire l'exploitation agricole et assurer la production des usines. Ce fut un bouleversement. L'évolution des techniques en fut un autre: la force physique ne revêt plus un caractère dominant pour l'exercice d'un métier.

L'équation des trois "K" ne tient plus la route, elle reste pourtant bien enracinée dans les mentalités : la femme est encore tenue largement à l'écart des responsabilités professionnelles et publiques. On cite volontiers le cas de la Grande-Bretagne où le Gouvernement est dirigé par une femme, Margaret Thatcher. Cette exception masque une autre réalité : elle est la seule femme parmi les vingt-deux membres du Cabinet britannique ! La "Dame de Fer" n'a pas imposé d'autres femmes à la direction des grands ministères du Royaume-Uni.

Contribuer à l'évolution des mentalités pour parvenir à l'égalité des droits, une égalité concrète, se manifestant partout, c'est bien la mission fondamentale attribuée au Bureau de la condition féminine. "Inform'elles" dresse le bilan de ses dix ans d'activités multiples, accompagné de résultats. Il apparaît nettement que c'est sur de nombreux fronts qu'il convient d'établir l'équivalence des droits, celui de la formation professionnelle des jeunes filles, des qualifications qu'elles peuvent acquérir si elles-mêmes, leurs parents et leurs enseignants en manifestent la volonté, est sans doute déterminant à percer pour asseoir dans la réalité l'égalité des droits. Cette égalité ne passera du domaine des principes et de la théorie à celui de la pratique qu'au moment où les pouvoirs de décision, dans la famille, dans la vie professionnelle et dans les institutions publiques seront équitablement partagés entre femmes et hommes. C'est dire combien sont nécessaires les impulsions qui, chez nous, dans le Jura, peuvent et doivent encore continuer d'être données par le Bureau de la condition féminine.

Pierre Boillat, ministre

Bon anniversaire !